



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 16 SEPTEMBRE 2021

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

PERONNET Jany, MARTIN Alexandre, BERGEON Patrice, CORNUAULT PARADIS Chantal, CLEMENT Guillaume, PROUST Magaly, ALLARD Emmanuel, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier - **Vice-présidents**

AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Eric, CHIDA-CORBINUS Cécile, DENIS Joël, DIEUMEGARD Claude, FEUFEU David, GAILLARD Didier, GAMACHE Nicolas, GUICHET Alain, HERVE Karine, JOLIVOT Lucien, LHERMITTE Jean-François, MIMÉAU Bernard, MORIN Christophe, PARNAUDEAU Thierry, PASQUIER Thierry, PELLETIER Pierre-Alexandre, PIET Marina, PILLOT Jean, REISS Véronique, RINSANT Martine, RIVAULT Chantal, ROY Michel, SABIRON Véronique, THIBAUT Catherine, TREHOREL Jean-Luc, VIGNAULT Laure - **Conseillers**

Délégués suppléants :

DUGUET Amandine suppléante de CAQUINEAU Bernard
GUIOT Jean-Pascal suppléant de GILBERT Véronique
GAILLARD Isabelle suppléante de HERAULT Ludovic
SALVEZ Frédérique suppléante de MARTINEAU Jean-Yann

Pouvoirs :

BEAUCHAMP Claude donne procuration à PRIEUR Jean-Michel
BARDET Jean-Luc donne procuration à HERVE Karine
GRENOUX Florence donne procuration à GAILLARD Didier
LARGEAU Sandrine donne procuration à BOUCHER Hervé-Loïc
LE BRETON Hervé donne procuration à PELLETIER Pierre-Alexandre
LE ROUX Liliane donne procuration à PERONNET Jany
MALVAUD Daniel donne procuration à MORIN Christophe
ROBIN Pascale donne procuration à PROUST Magaly

Absences excusées : BONNEAU Bertrand, CHARTIER Mickaël, FERJOUX Christian, GUERIN Jean-Claude, GUERINEAU Louis-Marie, ROY Olivier, WOJTCZAK Richard

Secrétaires de séance : CUBAUD Olivier, BRESCIA Nathalie

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - DECISIONS DU PRESIDENT ET DELIBERATIONS DU BUREAU

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations d'attribution, dont la commande publique,
- des délibérations prises par le Bureau communautaire.

2 - ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 21 JANVIER, 25 FEVRIER ET 25 MARS 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver les procès-verbaux des séances de conseil communautaire des 21 janvier, 25 février et 25 mars 2021.

3 - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;

VU le règlement intérieur du Conseil communautaire, et notamment ses articles 1 et 2 ;

VU la délibération n° CCPG88-2020 en date du 2 juillet 2020 créant les commissions thématiques intercommunales ;

VU la délibération n° CCPG194-2020 en date du 19 novembre 2020 modifiant la composition des commissions thématiques intercommunales ;

CONSIDERANT que les commissions thématiques intercommunales sont ouvertes aux conseillers municipaux ;

CONSIDERANT la disparition ou la démission de conseillers communautaires et municipaux ;

CONSIDERANT que plusieurs conseillers communautaires et municipaux ont émis le souhait d'intégrer ou de se retirer de certaines commissions ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier la composition des commissions thématiques intercommunales comme suit :

COMMISSION « Développement économique industriel et artisanal »

BARDET Jean-Luc (Parthenay)	LANDET Patrick (Lageon)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	LE ROUX Liliane (Secondigny)
BONNEAU Céline (Châtillon/Thouet)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
BOUVIER Raphaël (Reffannes)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
BRANGER Anthony (Vausseroux)	MIOT Sébastien (Lhoumois)
BRETEAUD Arnaud (Pougue-Hérisson)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
CHAIGNE Edwige (Allonne)	PEREIRA Mathilde (Ménigoute)
CHEVALLIER Laurence (Pompaire)	PERONNET Jany (Secondigny)
CLEMENT Guillaume (La-Ferrière-en-Parthenay)	PIET Marina (Pompaire)
DIEUMEGARD Claude (Châtillon/Thouet)	PRUDHOMME Dimitri (Saint-Aubin-le-Cloud)
FOURNIER Jérôme (Parthenay)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	ROY Joël (Lageon)
GALLARD David (La Ferrière-en-Parthenay)	SAVIN Serge (Saint-Martin-du-Fouilloux)
GAMACHE Nicolas (Les Châteliers)	TORRE Emmanuelle (Pompaire)
GIRARD Jean-Luc (Gourgé)	TREHOREL Jean-Luc (Parthenay)
HUT Jimmy (Ménigoute)	

COMMISSION « Développement économique agricole et agroalimentaire »

AUBRUN Thomas (Gourgé)	GENDRY Alain (Saint-Martin-du-Fouilloux)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	GOICHON Laurent (Pompaire)
BELAUD Philippe (Parthenay)	GOUBAND Carl (Lageon)
BERNARD Stéphane (Allonne)	GOUBEAU Jean-Paul (Thénezay)
BERTIN Aline (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	GRELLIER Marie-Chantal (Vausseroux)
BOUDIER Mickaël (Gourgé)	IMBERT Jacky (Les Châteliens)
BRANCHU Patrice (Saint-Aubin-le-Cloud)	MAHU Jean-Louis (Châtillon/Thouet)
BROSSARD Berty (Pompaire)	PARNAUDEAU Guillaume (Vasles)
CHARRIER Claudette (Le Retail)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
CHOLLET Jean-Michel (Lhoumois)	PEREIRA Mathilde (Ménigoute)
CLÉMENT Guillaume (La Ferrière-en-Parthenay)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
COUDREAU Denis (Fénerly)	ROY Yveline (Lageon)
DENIS Joël (Parthenay)	SABIRON Véronique (Vernoux-en-Gâtine)
DESCROIX Antoine (Parthenay)	WANSCHOOR David (Parthenay)
FERJOUX Christian (Vautebis)	WOJTCZAK Richard (Pressigny)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	

COMMISSION « Jeunesse et citoyenneté »

BEAU Marie-Noëlle (Châtillon/Thouet)	MARSAULT Mathilde (Le Tallud)
BLANCHETON Christine (Adilly)	MARTIN Alexandre (Fénerly)
BONNEAU Marie-France (Viennay)	MARTIN Corinne (Azay-sur-Thouet)
BRUNET Angélique (Gourgé)	MAUILLON Lucile (Parthenay)
CHAUSSERAY Stéphanie (Vausseroux)	MEUNIER Magali (Thénezay)
CHOUETTE Laetitia (Châtillon/Thouet)	MOTARD Guillaume (Pougne-Hérisson)
CLISSON Sandrine (Secondigny)	PARNAUDEAU Jean-Marie (Saint-Germier)
GARREAU Sonia (Amailloux)	PIET Marina (Pompaire)
GEOFFRION Catherine (Le Tallud)	RENELIER Emilie (Pompaire)
HUT Jimmy (Ménigoute)	SORIN Thierry (Saint-Aubin-le-Cloud)
JASMIN David (Azay-sur-Thouet)	TROJET Laure (Les Châteliens)
JEUDI Marilyne (Aubigny)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)
LECONTE Nathalie (Allonne)	

COMMISSION « Inclusion environnementale aux politiques publiques »

BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	GUILBARD Edouard (Ménigoute)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	GUIOT Jean-Pascal (Le Retail)
BROUARD Dominique (Ménigoute)	HUT Jimmy (Ménigoute)
BRUNET James (Azay-sur-Thouet)	JEUDI Daniel (Aubigny)
CHARGÉ Rémi (Pougne-Hérisson)	MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)
CHARTIER Mickaël (Oroux)	MOREAU Nicolas (Les Forges)
CHAUVET Annie (Thénezay)	NIVELLE Patrick (Pompaire)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	PARNAUDEAU Jean-Marie (Saint-Germier)
DABIN Michel (Lageon)	PELLETIER Anthony (Parthenay)
FAZILLEAU Patrice (Azay-sur-Thouet)	PETIT Myriam (Parthenay)
GAMACHE Nicolas (Les Châteliens)	RIBETTE Aurélien (Gourgé)
GOULET Chantal (Lhoumois)	RIVault Chantal (Parthenay)
GOURBAULT Sébastien (Vausseroux)	STILES Julia (Saint-Aubin-le-Cloud)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	THEBAULT Jean-Pierre (Viennay)
GUICHET Alain (Châtillon/Thouet)	VEILLON Ingrid (Vasles)

COMMISSION « Enfance et scolaire »

ALAPHILIPPE David (Vausseroux)	DAVID Jocelyne (Reffannes)
THORÉ Charlotte (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	FERGEAU Paquita (La Ferrière-en-Parthenay)
BACHELIER Marie (Aubigny)	FERJOUX Corinne (Allonne)
BERNARD Carine (Le Retail)	GEOFFRION Catherine (Le Tallud)
BOINOT Eliane (Gourgé)	JAMONEAU Mélanie (Ménigoute)
BONNEAU Bertrand (Fomperron)	LE DÛ Jocelyne (Pompaire)
BONNEAU Marie-France (Viennay)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
BRANGEON Julien (Pompaire)	MARTIN Sandra (Saint-Martin-du-Fouilloux)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
BRUNET Mélina (Fénerly)	MEURVILLE Chantal (Secondigny)
CHAIGNEAU Marie-Pierre (Les Châteliers)	MIOT Sébastien (Lhoumois)
CHARGÉ Christiane (Pressigny)	MOUFFRANC Mireille (Vasles)
CHIDA CORBINUS Cécile (Parthenay)	PIET Julien (Azay-sur-Thouet)
CHOUETTE Laetitia (Châtillon/Thouet)	POUBLANC Mélissa (Lageon)
CHULEVITCH Céline (Ménigoute)	ROY Michel (Reffannes)
CORNUAULT PARADIS Chantal (Thénezay)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)

COMMISSION « Animation et valorisation du patrimoine historique culturel, environnemental, matériel et immatériel »

AYRAULT Bérengère (Parthenay)	HUT Jimmy (Ménigoute)
BERHILI Djelloul (Allonne)	JEUDI Marilyne (Aubigny)
BERTIN Monique (La Ferrière-en-Parthenay)	LAGAY David (La Peyratte)
BOCHE Delphine (Amailloux)	LARGEAU Sandrine (Saint-Aubin-le-Cloud)
BONNET Eric (Ménigoute)	LONGONI Valérie (Pompaire)
BOUTET Sylvie (Parthenay)	MACAUD Mariama (Secondigny)
BROSSEAU Ingrid (Châtillon/Thouet)	MANSON Danielle (Aubigny)
BROUARD Dominique (Ménigoute)	MAURY Jean-Louis (Vernoux-en-Gâtine)
CHARTIER Mickaël (Oroux)	METAIS Jacques (Gourgé)
CHEVALIER Patrice (Fénerly)	MOTARD Guillaume (Pougue-Hérisson)
CHIDA CORBINUS Cécile (Parthenay)	MOUSSET Michel (Lageon)
CLÉMENT Guillaume (La Ferrière-en-Parthenay)	MULLER Corinne (La Peyratte)
DEQUICK Pascal (Vausseroux)	PAPOT Laetitia (Les Châteliers)
FAZILLEAU Patrice (Azay-sur-Thouet)	PASQUIER Thierry (Thénezay)
FEUFEU David (Gourgé)	PELLETIER Pierre-Alexandre (Parthenay)
GARNIER Francis (Lhoumois)	RIVAULT Chantal (Parthenay)
GOURBAULT Sébastien (Vausseroux)	ROY Michel (Reffannes)
GUIGNARD Nathalie (Lageon)	ROY Olivier (Vasles)
GUILBARD Edouard (Ménigoute)	STILES Julia (Saint-Aubin-le-Cloud)
GUIOT Jean-Pascal (Le Retail)	VINCENT Caroline (Parthenay)
HERAULT Ludovic (Adilly)	
HERVE Karine (Parthenay)	

COMMISSION « Solidarité, santé et petite enfance »

BONNET Eric (Ménigoute)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
CHAPOT Philippe (Saint-Aubin-le-Cloud)	MOUFFRANC Mireille (Vasles)
DARAIZE Céline (Vausseroux)	NEVEU Linda (La Ferrière-en-Parthenay)
DAVID Jocelyne (Reffannes)	PASQUIER Thierry (Thénezay)
DIAZ DE CERIO Jean-Marie (Saint-Martin-du-Fouilloux)	POUDRET Isabelle (Pompaire)
DUPUIS Valérie (Châtillon/Thouet)	PROUST Magaly (Parthenay)
FAIVRE Fabienne (Amailloux)	RACAUD Géraldine (Secondigny)

FRANCHINEAU Joëlle (Secondigny)	RAMBAUD Isabelle (La Peyratte)
GAULT Isabelle (Gourgé)	RAYMOND Nathalie (Châtillon/Thouet)
GRELLIER Bruno (Adilly)	ROBINEAU Nathalie (Azay-sur-Thouet)
GUIGNARD Isabelle (Allonne)	ROY Yveline (Lageon)
LAMONTAGNE Flora (Vausseroux)	SAVIN Serge (Saint-Martin-du-Fouilloux)
LARCHER Tony (Azay-sur-Thouet)	SOUCHU Laurence (Les Châteliers)
LE DÛ Jocelyne (Pompaire)	THIBAUT Catherine (Le Tallud)

COMMISSION « Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique »

ALLARD Emmanuel (Allonne)	LE ROUX Liliane (Secondigny)
BERGUER Sébastien (Le Retail)	LOREAUX Jean-Claude (Vausseroux)
BILLON Frédéric (Châtillon/Thouet)	MAITRE Pierre (Secondigny)
BONNET Eric (Ménigoute)	MAJOU Christophe (Reffannes)
BROSSARD Bertie (Pompaire)	MARTIN Corinne (Azay-sur-Thouet)
BUTET Michel (Pompaire)	MOREAU Christophe (Saint-Aubin-le-Cloud)
CHARGÉ Rémi (Pougne-Hérisson)	MORIT Thierry (Châtillon/Thouet)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	PELEGRIN Michel (Les Châteliers)
DABIN Michel (Lageon)	RIBETTE Aurélien (Gourgé)
GENDRY Alain (Saint-Martin-du-Fouilloux)	ROBIN Pascale (Parthenay)
GUILBARD Edouard (Ménigoute)	ROUVREAU Christelle (Azay-sur-Thouet)
GUILLOT Eric (Secondigny)	SIMON Christelle (Thénezay)

COMMISSION « Ressources humaines »

ALLARD Emmanuel (Allonne)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
ANDRÉ Claire (Vautebis)	MALVAUD Daniel (Aubigny)
BEAU Marie-Noëlle (Châtillon/Thouet)	MÉNARD Anne (Amailloux)
BOINOT Eliane (Gourgé)	MORISSET Patrick (Allonne)
CHEVALLIER Laurence (Pompaire)	RINSANT Martine (Châtillon/Thouet)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	ROBIN Pascale (Parthenay)
GENDRY Alain (Saint-Martin-du-Fouilloux)	SICAUD Mickaël (Les Châteliers)
GILBERT Véronique (Le Retail)	VIGNAULT Laure (Azay-sur-Thouet)

COMMISSION « Projet de territoire »

BOURDEAU Stéphane (Saint-Aubin-le-Cloud)	GUERIN Jean-Claude (La Peyratte)
BREMOND Gilles (Pompaire)	HERAULT Ludovic (Adilly)
BRESCIA Nathalie (Amailloux)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
CABARET Patrick (Aubigny)	MALVAUD Daniel (Aubigny)
CHARGELEGUE Mathieu (Châtillon/Thouet)	MIGEON Didier (Pompaire)
CHEVALIER Eric (La Chapelle-Bertrand)	PAIN Jérôme (Thénezay)
CHEVAUX Hervé (Allonne)	PILLOT Jean (Lhoumois)
CREON Florence (Châtillon/Thouet)	RIVAULT Chantal (Parthenay)
DUGUET amandine (Pougne-Hérisson)	ROUVREAU Sylvain (Vasles)
FAZILLEAU Patrice (Azay-sur-Thouet)	ROY Stéphane (Fénerly)
FERREIRA Stéphane (Les Châteliers)	SAINT-LAURENT Gérard (Ménigoute)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	SALVEZ Frédérique (Lageon)
GAULT Isabelle (Gourgé)	SAUJON Philippe (Oroux)
GRELLIER Marie-Chantal (Vausseroux)	VOY Didier (Le Tallud)

COMMISSION « Coopération territoriale »

BACLE Jérôme (Parthenay)	DESESSARD Jeanne (Azay-sur-Thouet)
BERHILI Djelloul (Allonne)	DUTERTRE Manon (Gourgé)
BILLEROT Jérôme (Le Tallud)	GRELLIER Bruno (Adilly)
BOUCHER Hervé-Loïc (Saint-Aubin-le-Cloud)	GRENIoux Florence (Vasles)
BOUDET Nathalie (Aubigny)	JEUDI Marilyne (Aubigny)
BRANGEON Julien (Pompaire)	LATTUADA Evelyne (Les Châteliers)
BRANGER Anthony (Vausseroux)	MAJOU Christophe (Reffannes)
BROUARD Dominique (Ménigoute)	REISS Véronique (Parthenay)
CHARGELEGUE Mathieu (Châtillon/Thouet)	RENELIER Emilie (Pompaire)
CREON Florence (Châtillon/Thouet)	SALVEZ Frédérique (Lageon)
DEQUICK Pascal (Vausseroux)	

COMMISSION « Transparence de la vie publique, place des usagers, accessibilité et gouvernance »

CAQUINEAU Bernard (Pougne-Hérissou)	MARTINEAU Jean-Yann (Lageon)
DESESSARD Jeanne (Azay-sur-Thouet)	MORIN Christophe (Viennay)
FEUFEU David (Gourgé)	PAIN Isabelle (Lhoumois)
GAUTIER Christina (Vausseroux)	PAPIN Catherine (La Ferrière-en-Parthenay)
GAZEAU Cécile (Vernoux-en-Gâtine)	PASSEBON Ingrid (Les Châteliers)
LE BRETON Hervé (Parthenay)	RAVELEAU Frédérique (Thénezy)
LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)	ROBIN Pascale (Parthenay)
MAGNAVAL Catherine (Parthenay)	ROUVREAU Christelle (Azay-sur-Thouet)
MALVAUD Daniel (Aubigny)	SEIGNEURET Thibault (Saint-Aubin-le-Cloud)

COMMISSION « Assainissement et cycle de l'eau »

ALBERT Philippe (Vausseroux)	PETIT Myriam (Parthenay)
AUBRY Benoît (Gourgé)	PINEAU Jean-Louis (Thénezy)
BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	PINON Hubert (La Ferrière-en-Parthenay)
BROSSEAU Ingrid (Châtillon/Thouet)	PROUST Stéphane (Allonne)
CHAUSSENEAUX Jean-Paul (Pompaire)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)
GUERINEAU Louis-Marie (Saurais)	ROY Olivier (Vasles)
IMBERT Jacky (Les Châteliers)	SABIRON Véronique (Vernoux-en-Gâtine)
JOLIVOT Lucien (Doux)	SAINT-LAURENT Gérard (Ménigoute)
LONGONI Valérie (Pompaire)	SALVEZ Frédérique (Lageon)
MAJOU Christophe (Reffannes)	THEBAULT Jean-Pierre (Viennay)
MIMEAU Bernard (Saint-Germain-de-Longue-Chaume)	VEILLON Christian (Amailloux)
NAULLEAU Daniel (Gourgé)	

COMMISSION « Finances et optimisation financière »

ALLARD Emmanuel (Allonne)	LHERMITTE Jean-François (Saint-Germier)
ALBERT Philippe (Vausseroux)	MANSON Danielle (Aubigny)
BEAUCHAMP Claude (Parthenay)	MIGEON Didier (Pompaire)
BERGEON Patrice (Saint-Martin-du-Fouilloux)	MORIN Christophe (Viennay)
BONNEAU Céline (Châtillon/Thouet)	PARNAUDEAU Thierry (Les Forges)
CHEVALIER Eric (La Chapelle-Bertrand)	PASQUIER Thierry (Thénezy)
CUBAUD Olivier (Le Tallud)	PELLETIER Pierre-Alexandre (Parthenay)
DIEUMEGARD Claude (Châtillon/Thouet)	PERONNET Jany (Secondigny)
FLEAU Natacha (Allonne)	PILLOT Jean (Lhoumois)
GAILLARD Didier (Ménigoute)	RENAULT Jean-Michel (Azay-sur-Thouet)

GAILLARD Isabelle (Adilly)	ROY Olivier (Vasles)
GIRARD Jean-Luc (Gourgé)	SICAUD Mickaël (Les Châteliers)
GUERIN Jean-Claude (La Peyratte)	TREHOREL Jean-Luc (Parthenay)
LARCHER Tony (Azay-sur-Thouet)	

FINANCES

4 - DECISION MODIFICATIVE N°2

VU l'avis favorable de la commission « Finances et optimisation financière », sollicitée le 27 août 2021 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 ci-annexée.

5 - COMPOSITION DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts ;

VU les délibérations des communes désignant leurs représentants (titulaire et suppléant) au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,

CONSIDERANT que cette commission est composée de 38 membres titulaires et 38 membres suppléants, soit un représentant par commune membre de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

CONSIDERANT que la liste des représentants au sein de la CLECT, désignés par délibération des communes membres de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine est la suivante :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
ADILLY	GAILLARD Isabelle	HERAULT Ludovic
ALLONNE	ALLARD Emmanuel	FLEAU Natacha
AMAILLOUX	BRESCIA Nathalie	LIAUD Patrick
AUBIGNY	MALVAUD Daniel	MASSON Danielle
AZAY-SUR-THOUET	LARCHER Tony	RENAULT Jean-Michel
CHATILLON SUR THOUET	DIEUMEGARD Claude	CHOUETTE Laëtitia
DOUX	BERNARDEAU Serge	JOLIVOT Lucien
FENERY	MARTIN Alexandre	DUBIN Didier
FOMPERRON	PORTET Sandra	BONNEAU Bertrand
GOURGE	GIRARD Jean-Luc	FEUFEU David
LA CHAPELLE BERTRAND	RAMBAUD Corinne	PELLETIER Chloé
LA FERRIERE EN PARTHENAY	CLEMENT Guillaume	ALBERT Adeline
LA PEYRATTE	GUERIN Jean-Claude	LAGAY David
LAGEON	MARTINEAU Jean-Yann	SALVEZ Frédérique
LE RETAIL	GILBERT Véronique	GUIOT Jean-Pascal
LE TALLUD	CUBAUD Olivier	THIBAUT Catherine
LES CHATELIERS	GAMACHE Nicolas	SICAUD Mickaël
LES FORGES	PARNAUDEAU Thierry	MOREAU Nicolas

LHOUMOIS	PILLOT Jean	MIOT Sébastien
MENIGOUTE	GAILLARD Didier	BROUARD Dominique
OROUX	CHARTIER Mickaël	SAUJON Philippe
PARTHENAY	TREHOREL Jean-Luc	PROUST Magaly
POMPAIRE	CHAUSSENEAUX Jean-Paul	MIGEON Didier
POUGNE-HERISSON	CAQUINEAU Bernard	MOTARD Guillaume
PRESSIGNY	COUSSEAU Bénédicte	WOJTCZAK Richard
REFFANNES	ROY Michel	MAJOU Christophe
SAINT AUBIN-LE-CLOUD	BOUCHER Hervé-Loïc	BOURDEAU Stéphane
SAINT GERMAIN DE LONGUE CHAUME	MIMEAU Bernard	BERTIN Aline
SAINT GERMIER	LHERMITTE Jean-François	PARNAUDEAU Jean-Marie
SAINT MARTIN-DU-FOUILLOUX	BERGEON Patrice	GENDRY Alain
SAURAS	GUERINEAU Louis-Marie	ROUVREAU Nicole
SECONDIGNY	FRANCHINEAU Joëlle	GEFFRE Marinette
THENEZAY	PASQUIER Thierry	CORNUAULT PARADIS Chantal
VASLES	GERMON Nadine	ROY Olivier
VAUSSEROUX	ALBERT Philippe	GRELLIER Marie-Chantal
VAUTEBIS	SAINVET Mickaël	ANDRE Claire
VERNOUX-EN-GATINE	SABIRON Véronique	SOUCHARD Angélique
VIENNAY	MORIN Christophe	RIVIERE Nicolas

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées conformément à la liste des représentants ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

6 - POUR INFORMATION : MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Un agent de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine était mis à disposition de la Commune de Ménigoute.

Cette mise à disposition ayant pris fin, il convient de procéder à la mise à disposition d'un nouvel agent vers cette commune.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans les services de la commune de Ménigoute, suite à la fin de mise à disposition de Mme Florence AUZANNET.

Il s'agit de Mme Corinne METCHE, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de 1 an, à raison de 2 heures hebdomadaires, soit 1.54 heures hebdomadaires annualisées.

Une convention passée avec la Commune de Ménigoute définit les modalités de gestion du personnel et le remboursement des salaires.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique du 16 septembre 2021 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la stagiairisation d'un agent du service des Sports, il convient de créer à compter du 1^{er} octobre 2021, le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet ;

CONSIDERANT le besoin de temps supplémentaire sur un poste de l'école de musique, il convient de créer, à compter du 1^{er} octobre 2021, le poste suivant :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 4 heures 30 minutes hebdomadaires (au lieu de 3 heures hebdomadaires actuellement) ;

CONSIDERANT le besoin de faire évoluer le temps de travail d'un agent, actuellement à 20 heures hebdomadaires, mais effectuant un temps complet, il convient de créer, à compter du 1^{er} octobre 2021, le poste suivant :

- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet (au lieu de 20 heures hebdomadaires actuellement) ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les créations de postes telles que détaillées ci-dessus,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget, chapitre 012,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

8 - ADHESION AU SERVICE OPTIONNEL CNRACL PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et notamment son article 24 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG241-2017 du 28 septembre 2017 approuvant l'adhésion au service optionnel retraites-CNRACL du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres (CDG79) pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 31 juillet 2021 et la signature de la convention correspondante ;

VU le courrier du CDG79 en date du 15 juillet 2021 proposant à la Communauté de communes de prolonger l'adhésion à ce service pour une durée de 6 mois, dans l'attente du résultat de la réflexion sur son offre de services engagée au cours du second semestre 2021 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de prolonger de 6 mois l'adhésion à ce service ;

CONSIDERANT le maintien des tarifs appliqués ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prolonger la convention CDG-COLLECTIVITES 2016-2021 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG79, de 6 mois à compter du 1^{er} août 2021, par la voie d'avenant,
- d'approuver les termes de l'avenant à conclure avec le Centre de Gestion des Deux-Sèvres ci-annexé ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

COMMUNICATION

9 - RADIO VAL D'OR – VERSEMENT SUBVENTION 2021

VU l'avis de la commission Coopération territoriale, réunie en date du 7 juillet 2021 ;

VU la délibération n°CCPG8-2021 du 21 janvier 2021 approuvant le versement d'un acompte de 337.50 € en faveur de l'association Radio Val d'Or ;

CONSIDERANT le rôle de l'association Radio Val d'or dans la promotion de l'activité du territoire communautaire ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a décidé d'apporter un soutien financier aux actions de l'association Radio Val d'or ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une subvention de 1 350 € à l'association Radio Val d'or au titre de l'année 2021,
- de dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2021, chapitre 65.6574,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

10 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION ANGEVINE - DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° CCPG242-2020 en date du 17 décembre 2020 approuvant l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour l'année 2021 et désignant ses quatre représentants à l'Assemblée Générale de ladite Agence ;

VU les nouveaux statuts de l'AURA, fixant notamment le nombre des représentants des établissements de coopération intercommunale à son Assemblée Générale à 1 par tranche de 30 000 habitants ;

VU le courrier de l'AURA en date du 6 juillet 2021 invitant la Communauté de communes à désigner des représentants à son Assemblée Générale ;

CONSIDERANT la modification du nombre de représentants de la Communauté de communes à l'Assemblée Générale de l'AURA, passant de 4 à 2 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Madame Chantal RIVAULT et Monsieur Didier VOY pour représenter la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'Assemblée Générale de l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine.

SCOLAIRE

11 - APPEL À PROJETS "PLAN BIBLIOTHÈQUES D'ÉCOLE 2021" - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE L'ÉCOLE DU CHÈNE DE LA BIE

VU l'avis favorable de la commission Enfance et Affaires Scolaires réunie le 02 juin 2021 ;

CONSIDERANT que l'école du Chêne de la Bie (RPI d'Adilly, Fénerly et Saint-Germain-de-Longue-Chaume) a sollicité la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour le projet de l'équipe pédagogique permettant la constitution, l'enrichissement et/ou le renouvellement du fonds de la bibliothèque de l'école ;

CONSIDERANT que le Rectorat a lancé un appel à projet « Plan bibliothèques d'école 2021 » pour le versement d'une subvention à la collectivité compétente de 1 500 euros, et qui répond pleinement au projet et à la demande de l'école du Chêne de la Bie ;

CONSIDERANT que la collectivité s'engage, pour sa part, à acquérir du mobilier de rangement pour un montant de 375 € ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de répondre à l'appel à projet « Plan bibliothèques d'école 2021 » du Rectorat et de solliciter une subvention de 1 500 euros,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2021, chapitre 21
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

SPORTS

12 - CRISE SANITAIRE - PROPOSITION D'INDEMNISATIONS DES USAGERS DES EQUIPEMENTS AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES POUR LA SAISON 2020/2021

VU la délibération n° CCPG85-2020 du 22 juin 2020 approuvant les tarifs applicables du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

VU la délibération n° CCPG107-2021 du 24 juin 2021 adoptant la grille tarifaire des établissements aquatiques applicable à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

VU l'avis favorable de la commission « coopération territoriale », réunie en date du mercredi 7 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que les usagers ayant souscrit, pour l'année 2020/2021, un abonnement à une ou plusieurs activités sur les piscines de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine n'ont pas pu bénéficier de toutes leurs séances dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les modalités d'indemnisation des usagers des équipements aquatiques communautaires ci-dessous détaillées :
 - accorder, pour les usagers inscrits pour les activités 2020/2021 n'ayant pas pu effectuer les séances en raison de la COVID19, un abattement de prix sur leur nouvel abonnement pour l'année 2021/2022 au prorata du nombre de séances non effectuées sur l'année 2020/2021,
 - rembourser l'abonnement à l'activité « training bike » au prorata du nombre de séances non effectuées sur l'année 2020-2021,

- rembourser l'abonnement des autres activités au prorata du nombre de séances non effectuées sur l'année 2020-2021, pour les personnes ne souhaitant pas se réinscrire pour l'année 2021-2022,
 - prolonger la durée de validité des abonnements horaires (10 ou 20 heures adultes) et des abonnements à la séance (10 ou 20 entrées enfants/adultes/préférentiels) du secteur baignade jusqu'au 31 décembre 2021,
 - rendre ces modalités d'indemnisation applicables pour les deux équipements aquatiques communautaires ;
- de dire que ces modalités d'indemnisation sont applicables pour la campagne d'abonnement 2021-2022,
 - d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INNOVATION NUMÉRIQUE

13 - DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUBVENTION

VU la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;

VU le mandat conclu entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et la Caisse des Dépôts et consignations, le 7 avril 2021, concernant l'opérationnalisation du dispositif Conseiller Numérique France Services ;

VU l'avis de la Commission « Qualité des équipements, infrastructures, innovation numérique » réunie en date du 6 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du volet « Inclusion Numérique » du plan de relance, l'Etat a lancé le dispositif « Conseiller numérique France Services » qui est piloté et animé par l'ANCT ;

CONSIDERANT que le dispositif Conseiller numérique France Services s'adresse aux structures publiques et privées souhaitant recruter un ou plusieurs conseiller(s) numérique(s) afin de participer à l'appropriation du numérique par tous ;

CONSIDERANT que le dispositif Conseiller numérique France Services permet à la structure accueillante de bénéficier d'une subvention afin de financer l'emploi d'un conseiller ;

CONSIDERANT que le bénéficiaire peut prétendre au versement d'une subvention, par la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant forfaitaire de 50 000 € maximum pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, souhaitant recruter 2 conseillers numériques, a candidaté au dispositif Conseiller numérique France Services et a été retenue ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes peut ainsi prétendre au bénéfice de la subvention versée par la Caisse des dépôts et consignations, dans les conditions suivantes :

- subvention d'un montant forfaitaire de 50 000 € maximum par poste pour une durée de 2 ans minimum et de 3 ans maximum par poste,
- subvention versée selon les modalités suivantes :
 - * 20 % dans le mois qui suit la signature de la convention à conclure avec la Caisse des dépôts et consignations,
 - * 30% 6 mois après la signature de la convention,
 - * 50% 12 mois après la signature de la convention.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention de subvention à conclure avec la Caisse des dépôts et consignations, ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

ASSAINISSEMENT

14 - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA CREATION DE POSTES DE REFOULEMENT ET DE LEURS RESEAUX - ATTRIBUTION ET SIGNATURE

VU le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1, 1° ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie d'assainissement du Parthenay-Gâtine réuni le 30 juin 2021 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a lancé une consultation en date du 18 mai 2021 pour la réalisation des travaux de création de deux Postes de refoulement et de leurs réseaux respectifs. Il s'agit du poste de refoulement du Vieil Etang situé sur la commune de Châtillon sur Thouet ainsi que du poste de refoulement du Thouet situé sur la commune du Tallud ;

CONSIDERANT que le marché comporte 2 lots répartis comme suit :

- Lot n°1 : Réhabilitation du réseau de refoulement des ouvrages,
- Lot n°2 : Travaux de fourniture et pose du Poste de refoulement.

CONSIDERANT que le marché est passé pour une durée d'exécution de 12 mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service ;

CONSIDERANT qu'une entreprise par lot a candidaté ;

CONSIDERANT qu'à la suite de l'analyse des offres, la commission ad'hoc réunie le 29 juin 2021 propose de retenir les entreprises suivantes :

Pour le lot n°1 : Réhabilitation du réseau de refoulement des ouvrages
Entreprise retenue : Société M'Ry
Montant = 62 940,60€ HT

Pour le lot n°2 : Travaux de fourniture et pose du poste de refoulement
Entreprise retenue : Société ATH
Montant = 195 600,00€ HT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir pour chaque lot les entreprises indiquées ci-dessus,
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 chapitre 23,
- d'autoriser le Président à signer les marchés de travaux décrits ci-dessus avec les entreprises citées ainsi que tout document relatif à ce dossier.

DÉCHETS

15 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE UNITRI - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION SOUMISE A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1522-4, L.1522-5 et L.1531-1 ;

VU le Code de Commerce et notamment son article L.225-38 ;

VU le Code Monétaire et Financier, et notamment son article L. 312-2 ;

VU la délibération du Conseil d'administration de la SPL UniTri du 3 juin 2021 ;

VU l'avis favorable de la Commission Inclusions dans les politiques publiques du 28 juin 2021 ;

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner et de soutenir la Société Publique Locale UniTri dont la Communauté de communes Parthenay-Gâtine est actionnaire car le projet porté par cette structure est indispensable au service public de gestion des déchets ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention d'apport en compte courant d'associés ;

CONSIDERANT que ce dispositif présentera les caractéristiques suivantes :

- Le montant à verser pour chaque actionnaire est de 1€ par part sociale détenue ;
- La durée de la convention est de deux ans renouvelable une fois ;
- A l'issue de la durée de la convention, les apports seront soit remboursés par la Société soit transformés en augmentation du capital social ;
- Les apports versés par les actionnaires ne seront pas rémunérés ;
- Le versement des fonds devra intervenir avant le 1er octobre 2021 pour une première partie et le solde sera à verser avant le 1er février 2022 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe d'un conventionnement avec la Société Publique Locale UniTri dont la Communauté de communes Parthenay-Gâtine est actionnaire,
- d'approuver les termes de la convention d'apport en compte courant d'associés ci-annexée,
- de dire que le versement de la participation demandée, d'un montant de 27 775 €, interviendra en deux fois, au 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} février 2022,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget de l'année 2021, chapitre 27-2764,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

CYCLE DE L'EAU

16 - CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR UN LINÉAIRE DE COURS D'EAU - LA CHAUSSÉE À SAINT-GERMIER

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la Directive Cadre sur l'Eau adoptée le 23 octobre 2000 visant à retrouver un bon état écologique des cours d'eau ;

VU la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations ;

VU les statuts du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ;

VU les statuts de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

VU l'avis de la commission Assainissement et Cycle de l'Eau, réunie en date du 9 juin 2021 ;

CONSIDERANT la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) dévolue à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine pour le bassin de la Vonne en Deux Sèvres et au Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour le bassin de la Vonne en Vienne ;

CONSIDERANT l'objectif de bon état écologique de la masse d'eau de la Chaussée (masse d'eau FRGR 1860) fixé par le SDAGE ;

CONSIDERANT la localisation du ruisseau de la Chaussée délimitant sur une partie de son linéaire les communes de Sanxay (CU Grand-Poitiers – Vienne – Rive gauche) et de Saint-Germier (CC Parthenay-Gâtine - Deux-Sèvres – Rive droite) ;

CONSIDERANT le programme d'action du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) des Vallées du Clain Sud sur le ruisseau de la Chaussée (dit localement ruisseau de Saint-Germier) ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine d'autoriser le Syndicat mixte des vallées du Clain sud, compétent en la matière, à réaliser les travaux de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur la rive droite du ruisseau de la Chaussée, sur la Commune de Saint-Germier ;

CONSIDERANT qu'aucune participation financière ne sera demandée à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention pour la réalisation de travaux sur un linéaire de cours d'eau – La Chaussée à Saint Germier- avec le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait à PARTHENAY, le 21 septembre 2021.

Le PRESIDENT ;

Signé

Jean-Michel PRIEUR

du : 23 septembre 2021

Affichage

au : 8 octobre 2021